

Belgium-Morlanwelz: Insurance services

OJ S 211/2022 02/11/2022

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Morlanwelz

Postal address: Rue Raoul Warocqué 2

Town: MORLANWELZ

NUTS code: BE32D Arr. Thuin

Postal code: 7140

Country: Belgium

E-mail: info@morlanwelz.be

Telephone: +32 64431717

Fax: +32 64431721

Internet address(es):

Main address: www.morlanwelz.be

I.1. Name and addresses

Official name: C.P.A.S. de Morlanwelz

Postal address: Place Albert 1er, 13

Town: MORLANWELZ

NUTS code: BE Belgique / België

Postal code: 7140

Country: Belgium

E-mail: cpas@morlanwelz.be

Internet address(es):

Main address: <http://www.morlanwelz.be/>

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1045/5Z/2022>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché d'assurances de la Commune et du C.P.A.S. de MORLANWELZ
Reference number: 2022MO/021

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

66518200 Insurance agency services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE32D Arr. Thuin

Main site or place of performance: Administration communale de MORLANWELZ, Rue Raoul Warocqué, 2, 7140 MORLANWELZ / CPAS de MORLANWELZ, Place Albert 1er, 13, 7140 MORLANWELZ

II.2.4. Description of the procurement

§ 1. Le présent marché est un marché de services d'assurances, qui tombent sous les codes CPV 66510000-8 et suivants.

§2 L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que le présent marché de services sera mis en concurrence sous la forme d'un marché conjoint occasionnel, conformément à l'article 48 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Les entités ayant un intérêt général à commander et faire exécuter ces services sont :

Le CPAS de Morlanwelz : Place Albert 1er 13 à 7140 Morlanwelz

La Commune de Morlanwelz : Rue Raoul Warocqué 2 à 7140 Morlanwelz

L'administration communale de Morlanwelz est désignée comme autorité (pouvoir adjudicateur) chargée, au nom des autres entités précitées, de la mise en concurrence, de l'attribution et de l'exécution du présent marché.

Enfin, tous les listings annexés au présent cahier spécial des charges ont été établis sur base de la situation du pouvoir adjudicateur et des entités participantes au mois de septembre 2022. Des modifications peuvent dès lors être apportées entre la période de mise en concurrence et la notification des volets du marché sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les prestataires de services.

Les conditions du marché prévoient une facturation et un paiement distincts pour chacun des partenaires.

§ 3. Il a pour objet l'attribution des volets suivants :

Volet 1. ASSURANCES DE DOMMAGES MATERIELS

Sous-volet 1. Assurance Incendie et périls connexes (VILLE + CPAS).

Sous-volet 2. Assurance tous risques informatiques et électroniques (VILLE + CPAS).

Sous-volet 3. Assurance tous risques – Exposition -Œuvres d'arts (VILLE).

Sous-volet 4. Assurance tous risques – Instruments de musique et matériel sono (VILLE).

Sous-volet 5. Assurance tous risques y compris bris de machines- Matériel du service buanderie et matériel IDESS & petit outillage. (CPAS).

Sous-volet 6. Assurance globale contre le vol – Transport et séjour de fonds (VILLE + CPAS).

Volet 2. ASSURANCES PROTECTION DES PERSONNES

Sous-volet 1. Assurance accidents du travail et "excédent-loi" (loi du 03 juillet 1967) (VILLE + CPAS)

Sous-volet 2. Assurance accidents du travail et "excédent-loi" (loi du 10 avril 1971) (CPAS).

Sous-volet 3. Assurance accidents pour les conseillers du CPAS (CPAS).

Volet 3. ASSURANCES DE RESPONSABILITE

Sous-volet 1. Assurance responsabilité générale (VILLE + CPAS).

Sous-volet 2. Assurance obligatoire – Responsabilité civile objective en cas d'incendie ou explosion (VILLE + CPAS).

Sous-volet 3. Assurance responsabilité propre aux mandataires publics (VILLE + CPAS).

Sous-volet 4. Assurance responsabilité civile et accidents corporels combinée – Ateliers bien être et relaxation ; atelier potager et gymnastique pour seniors (VILLE).

Sous-volet 5. Assurance Sportive – Animations sportives et récréatives diverses. (VILLE).

Sous-volet 6. Assurance scolaire – Établissement d'enseignement fondamental et académie de musique (VILLE).

Sous-volet 7. Assurance responsabilité civile et accidents corporels combinée – Crèche du CPAS (CPAS).

Sous-volet 8. Assurance responsabilité civile des architectes (VILLE).

Volet 4. ASSURANCES VEHICULES

Sous-volet 1 : Assurance véhicules (VILLE + CPAS).

Sous-volet 2 : Assurance Omnium Missions (VILLE + CPAS).

§ 4. Le marché est un marché global ne comportant pas de lot ; il sera attribué à un seul assureur qui aura remis prix pour l'ensemble des volets. Conformément à l'article 58, § 1er, alinéa 2, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, la division en lots susceptibles d'être attribués a été envisagée par le pouvoir adjudicateur qui a décidé d'y renoncer pour les raisons suivantes :

- il est dans l'intérêt du pouvoir adjudicateur de traiter l'ensemble...(voir documents du marché)

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Qualité des garanties / Weighting: 20

Quality criterion - Name: Qualité des services offerts / Weighting: 20

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 60

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Le marché est reconductible tacitement et sans formalité avec un maximum de trois reconductions en application de l'article 57 de la loi du 17 juin 2016. La durée totale du marché et de ses reconductions ne peut en aucun cas excéder quatre ans à dater de la conclusion de celui-ci.

Chaque partie peut néanmoins mettre fin de manière unilatérale a...(voir documents du marché)

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Options exigées (Couverture des vitraux à hauteur de 15.000 EUR par sinistre.)

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Son chiffre d'affaires global et son chiffre d'affaires (primes) pour les branches d'assurances faisant l'objet du marché, au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat (partie IV B. 1a).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Niveau minimum de chiffre d'affaires annuel par branche d'assurance :

- Assurances dégâts matériels (Commune + CPAS) : 500.000 EUR

- Assurances Accidents (Commune + CPAS) : 1.000.000 EUR ;

- Assurances RC (Commune + CPAS) : 500.000 EUR ;

- Assurances du parc automobile (Commune + CPAS) : 100.000 EUR

S'agissant d'un marché de services d'assurances, ce montant se justifie compte tenu de la nature des prestations à fournir, soit le versement d'une somme d'argent le cas échéant bien plus importante que le montant du marché en cours.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour pratiquer les branches d'assurances du présent marché (partie IV A.1). Outre cette preuve, si le candidat est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique.
2. La liste des principaux services d'assurance réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant des primes estimées, la date et l'identité des pouvoirs adjudicateurs concernés (références d'égale ou de plus grande importance) (partie IV C. 1b).

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. La preuve de cet agrément.

Seules les compagnies d'assurances agréées (loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance) sont autorisées à soumissionner à ce marché. Par conséquent, les offres déposées par ou avec des courtiers d'assurances ou autres intermédiaires d'assurances sont exclues. L'adjudicataire n'est pas autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses engagements résultant de l'exécution du présent marché à des intermédiaires d'assurances.

2. 3 références de marchés d'assurances dans le secteur public avec montant de prime annuelle par branche de minimum :

1. Assurances dégâts matériels : 20.000 EUR ;
2. Assurances RC : 25.000 EUR ;
3. Assurances Accidents : 35.000 EUR ;
4. Assurances du parc automobile : 6.500 EUR

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Seules les compagnies d'assurances agréées (loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance) sont autorisées à soumissionner à ce marché. Par conséquent, les offres déposées par ou avec des courtiers d'assurances ou autres intermédiaires d'assurances sont exclues. L'adjudicataire n'est pas autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses engagements résultant de l'exécution du présent marché à des intermédiaires d'assurances.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 28/11/2022 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 28/03/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 28/11/2022 Local time: 10:00

Place:

Administration communale de MORLANWELZ, Rue Raoul Warocqué, 2, 7140 MORLANWELZ

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Section du contentieux administratif du Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: BRUXELLES

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349470

Fax: +32 22349842

VI.5. Date of dispatch of this notice

28/10/2022